



Pays Communauté
de Communes
d'Aubigné

Comité de pilotage étude ZDE

Compte rendu

Compte rendu du 1er comité de pilotage de l'étude ZDE
du 26 septembre 2012

	Membres de la Commission
Elus	Pierre ESNAULT – Président de la Communauté de communes Frédéric BODIN - Vice-Président de la Communauté de communes Yves COLOMBEL – Maire de Sens-de-Bretagne Emmanuel ELORE – Adjoint mairie d'Andouillé-Neuville Alain FOUGLE – Maire de Feins René CANTO – Vice-Président d'Antrain Communauté
DDTM35	Bruno LIEGRE Marie-Isabelle PERAIS
Autres organismes	Claire TANDILLE – Pays de Rennes Armelle ANDRIEU - ICIRMON
Associations	Arnaud LE HOUEDÉC – Bretagne Vivante Michel HENON - APSE
Riverains	Olivier LAMBERT Bernard NICOLLE Franck MELIN Christophe BISSON Jacqueline TRAVERS

Vice-Président : Frédéric BODIN

Technicien référent : anne.rogard@pays-aubigne.fr



Mr Bodin, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné annonce la réunion du premier comité de pilotage de l'étude ZDE du Pays d'Aubigné et précise la démarche portée par la Communauté de communes. Cette réunion est animée par le bureau d'études chargé de la réalisation de la ZDE.

Mr Yann Rochard du bureau d'études ETD et Stéphanie Barbeau de A3 Paysages présentent l'état initial technique et paysager de l'étude ZDE.
L'analyse technique et l'analyse paysagère se font en parallèle, ensuite il y a superposition des zones.

Analyse technique :

Mr ROCHARD rappelle que l'étude ZDE va définir s'il y a des zones potentielles de développement de l'éolien.

La règle pour le grand éolien est la suivante : un périmètre de 500 mètres des habitations et un minimum de 5 mâts.

A noter que pour les machines inférieures à 250KW, la règle des 500m ne s'applique pas.

Le territoire n'est pas parmi les plus ventés de Bretagne : environ 6m/seconde à 80 mètres à hauteur du rotor

Au regard de cette analyse technique, on remarque que peu de zones sont favorables au développement du grand éolien. Les 2 zones travaillées par les porteurs de projet font partie de ces secteurs.

Le territoire est globalement sensible.

Analyse paysagère :

La notion paysagère constitue la question centrale de ce type de dossier.

Mme Barbeau précise que pour l'analyse paysagère, le travail est fait sur le paysage sans connaître les zones prédéfinies par des porteurs de projet ou autres.

Une première approche dite sensible est faite.

Le territoire présente une grande unité de bocage avec beaucoup de végétations et des grandes vues panoramiques. L'étang de Boulet dispose d'une grande vue ouverte avec une bordure de forêt tout autour.

Une analyse paysagère a été faite par les voies de communications routières, vision par les itinéraires de loisirs. Analyse de la présence du végétal, du patrimoine naturel.

Au niveau du bâti : mitage du territoire

La question des vues de nuit avec le Mont Saint Michel se pose par rapport aux lumières des parcs éoliens. C'est une question que les porteurs de projet devront prendre en compte.

L'étude paysagère va également prendre en compte le patrimoine vernaculaire ; c'est-à-dire les monuments non classés ou inscrits mais il faut les recenser et se poser la question de ce patrimoine qui fait partie et est caractéristique du territoire.

NB : A noter que le projet ENEL (Projet sur Marcillé-Raoul qui avait été arrêté) s'il se fait, est à prendre en compte.

Il faut un rapport d'échelle correcte entre l'éolienne et le paysage : avoir une réflexion sur l'harmonie visuelle.

Intervention de Mme PERAIS de la DDTM :

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – services déconcentrés de l'Etat) va demander une prise en compte et une cohérence des différents projets par les porteurs de projet.

Des projets éoliens de type syndicats ou coopératives financières peuvent se monter également avec les habitants.

Retour sur l'analyse paysagère :

Pour l'accueil d'éoliennes, il est préférable d'avoir des paysages assez ouverts. Par la suite, l'implantation des éoliennes se fait en fonction des parcs existants et du relief.

Intervention d'Arnaud le HOUEDDEC de Bretagne Vivante :

Il serait intéressant d'étudier la question avifaunistique, notamment sur le moyen éolien et traiter la question des effets cumulés aussi.

Mr Bodin, Vice-Président de la Communauté de communes, termine la réunion en proposant d'organiser une réunion publique afin de présenter l'avancée de l'étude avec l'analyse technique et paysagère superposées.

Intervention de représentants de riverains :

Des riverains présents demandent également à ce que des photos d'éoliennes puissent être intégrées dans un paysage (hors territoire de la CC du Pays d'Aubigné) pour illustrer les choses.

Un autre souhait serait d'avoir une réunion publique avec l'ensemble des acteurs (porteurs de projet + communauté de communes).

Mr Bodin répond que la collectivité est chargée de l'étude ZDE mais ne peut pas intervenir dans les projets privés. Il ne faut pas mélanger les 2 démarches qui sont vraiment 2 procédures faites en parallèle.

Mr ROCHARD du bureau ETD précise en effet que l'étude ZDE permettra de définir des zones potentielles ou non (0,1, 2, 3 zones...), il y a plusieurs possibilités, tout est envisageable.

Après demande de renseignement de riverains sur l'accès du public à l'étude ZDE, Mr Esnault, Président de la Communauté de communes et Mr Bodin précisent également que l'étude ZDE sera consultable par le public une fois finalisée et validée en conseil communautaire.

La réunion publique est fixée au **mardi 13 novembre, à 20h30**, à la salle des fêtes d'**Andouillé-Neuille**.

Des articles dans les bulletins municipaux et dans la presse locale seront publiés afin d'informer les habitants de cette réunion.